

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU**

**Séance publique du LUNDI 16 AVRIL 2018 à 8h00**

Date de convocation : 10 avril 2018

**Délibération**

**N°B2018\_48**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>24</b>
<b>Votants :</b>	<b>17</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>17</b>
Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETAIRE DE SEANCE : Edouard ROCHER**

**PRESENTS :** Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Michel JAMMES, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

**EXCUSES :** Yves BASTIE, Didier CODORNIU, Isabelle HERPE, Gérard KERFYSER, Christian LAPALU, Henri MARTIN,

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE :** Magali VERGNES (délibérations N°B2018\_39 et N°B2018\_48)

**EXCUSES AVEC PROCURATION :** Aimé LAFFON,

**Nomenclature Etat : Domaine de compétences par thèmes – Aménagement du territoire**

**OBJET : Agriculture Viticulture - Signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une action expérimentale préfigurant le développement d'une filière locale de plantes aromatiques bio destinées à la cosmétique**

Dans le cadre des orientations de son programme de développement agricole et de l'appel à projets « Grand Narbonne Agriculture 2017-2018 », le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, accompagne depuis septembre 2017 la mise en place d'une action visant à développer une filière locale de production et de transformation de plantes aromatiques bio destinées à la cosmétique sur le Narbonnais.

Cette réflexion a été initiée par C.LAVIE, jeune entreprise hébergée à la pépinière Innoveum, qui développe une gamme de cosmétiques à base de produits naturels biologiques, positionnée sur un marché haut de gamme en France et à l'export.

Pour répondre à des difficultés importantes de sourcing, l'entreprise cherche à développer un approvisionnement local des matières premières clés pour la production de sa gamme, qui soit sécurisé et avec une qualité physico-chimique et environnementale maîtrisée.

## N°B2018\_48 (2)

Les besoins portent plus spécifiquement sur :

- des eaux florales de verveine citronnelle, menthe verte, rose de Damas et rose de Mai, ciste ladanifère, héliochryse,
- d'extraits d'aloë vera et de figue de barbarie.

L'ensemble de ces matières premières doivent être certifiées en Agriculture Biologique.

Un premier partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Occitanie, et son pôle d'expertise sur les plantes aromatiques médicinales et à parfum, a été mis en place fin 2017 afin de mieux cerner les modalités de culture de ces plantes en lien avec les potentialités agronomiques du secteur narbonnais.

En parallèle, la société coopérative de distillation Sud Languedoc, implantée à Ornaisons et Sigean, a démontré un fort intérêt pour le développement de cette action autour des plantes aromatiques, et est devenue un partenaire incontournable du projet, sur le maillon de la transformation. Le développement potentiel de cette nouvelle activité serait positionné sur le site de distillation de Sigean.

En raison de l'absence actuelle sur le Narbonnais de la production des plantes aromatiques recherchées, il est proposé par les partenaires du projet, une phase d'observation de la culture des 8 espèces identifiées, en condition réelles d'exploitation chez des agriculteurs du narbonnais.

Cette étape est un préalable à la préfiguration d'une potentielle filière économique valorisant les ressources et les partenaires locaux.

Quatre sites expérimentaux ont été identifiés, notamment avec l'appui de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, 3 sur le périmètre du Grand Narbonne et 1 à Ornaisons.

Les agriculteurs concernés sont tous diversifiés, déjà en agriculture biologique ou avec une démarche de conversion, et intéressés et disponibles pour l'expérimentation.

Cette action expérimentale sera mise en place grâce au concours de 5 partenaires, le Grand Narbonne, l'entreprise C.LAVIE, la distillerie Sud Languedoc, la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie et la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

En dehors de l'accompagnement des chambres consulaires, le budget prévisionnel des dépenses s'élève à 3 100 € TTC pour les quatre sites.

En 2018, la contribution du Grand Narbonne à l'action expérimentale se traduira par :

- un soutien d'animation et d'ingénierie au projet, apporté par le pôle Développement Economique et Territorial du Grand Narbonne notamment au travers de l'accompagnement proposé par son service agriculture et la pépinière Innoveum,
- un appui à la recherche de financements pour la poursuite de l'action expérimentale au-delà de l'année 2018,
- un soutien financier à l'action pour la prise en charge à hauteur de 33% maximum des dépenses nécessaires à la mise en place de l'action, soit un maximum de 1 023 €.

## N°B2018\_48 (3)

Afin de définir les modalités de mise en place et de suivi de cette action expérimentale, correspondant à une première phase d'observation, il convient de signer une convention entre les partenaires du projet.

**Vu** en Commission 2 du 28 mars 2018,

Intéressée à l'affaire, Madame Magalie Vergnes ne prend pas part au vote.

### **A l'unanimité, le Bureau décide :**

- D'approuver le projet de convention de partenariat entre le Grand Narbonne, C.LAVIE Cosmétiques, la distillerie Sud Languedoc, la Chambre régionale d'Agriculture d'Occitanie et la Chambre d'Agriculture de l'Aude, tel que ci-annexé ;
- De préciser que la dépense de 1 023 € est inscrite au budget Principal 2018 ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Projet de convention

**Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 19/4/2018  
et de sa publication  
le : 19/4/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

**Le Président,**

**Jacques BASCOU**

